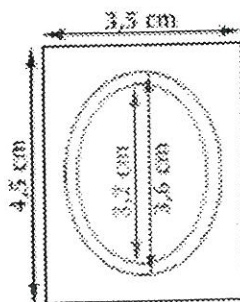


CARACTERISTIQUES DES PHOTOS POUR PIECES D' IDENTITE – (Passeport, Carte nationale d'identité, Permis de conduire)

Les recommandations suivantes vous aideront à fournir des photos correctes de façon à ce que votre dossier ne soit pas retardé si vous deviez produire de nouvelles photos aux normes requises.

Format :

- ✦ Les photos doivent être d'un format **3,5 X 4,5 cm** en couleur ou noir et blanc
- ✦ Le portrait doit être représenté de telle manière que **seul le haut des épaules** (ou la base du cou) soit **visible**
- ✦ La **taille du visage** doit être comprise **entre 32 mm et 36 mm** ou doit occuper **70 à 80%** du cliché
- ✦ Le visage doit être correctement **centré sur la photo**



✦ Pour toute information complémentaire (planche photos).

Qualité des photos et attitudes :

- ✦ La luminosité et le contraste doivent faire apparaître la **couleur naturelle de la peau**. Il ne doit pas y avoir de **reflets de flash** sur tout ou partie du visage et **pas d'yeux rouges**.
- ✦ L'**expression** du visage doit être **neutre et la bouche fermée**, sans cheveux devant les yeux.
- ✦ Le visage doit être représenté **strictement de face**. Les deux côtés du visage doivent apparaître clairement.
- ✦ Les **poses stylisées** (regard par dessus l'épaule, tête penchée, etc...) sont **proscrites**.
- ✦ **La tête doit apparaître nue** sans couvre-chef ni foulard, serre-tête et autres objets décoratifs. Il n'existe aucune dérogation à cette prescription.
- ✦ **Si vous portez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photographies.** En revanche, si vous les portez, elles doivent laisser apparaître clairement vos yeux.
 - pas de verres foncés
 - pas de reflet de flash sur les verres
 - la monture ne doit pas cacher une partie de vos yeux
 - des montures légères sont souhaitables.